



Vente ou rachat d'une part concernant une copropriété

Par **catache**, le **16/02/2009 à 18:06**

Bonjour, rnUn couple d'amis non marié et non pacsé a acheté en copropriété une rnmaison dans laquelle ils vivent depuis 5 ans; la conjointe veut rnquitter le domicile et récupérer la valeur de la moitié de cette rnmaison, par vente ou rachat de cette part. rnUne obligation peut elle être posée après expertise et dans quel rndélai ? rnMerci pour vos réponses !

Par **Paula**, le **16/02/2009 à 19:58**

Bonsoir,rnrn*"Une obligation peut elle être posée après expertise et dans quel rndélai ?"*rnrnJe ne comprends pas vraiment votre question. Pouvez-vous préciser.rnCordialement

Par **catache**, le **17/02/2009 à 08:17**

Bonjour,rnEn fait, il s'agit d'un couple qui se sépare, l'une voulant partir l'autre voulant connservier la maison; la personne qui souhaite partir craint à juste titre que le copropriétaire cherche à immobiliser la situation, en refusant la vente et/ou le rachat de sa part.rnPeut-elle exiger la récupération de la valeur de son bien dans un délai précis et raisonnable ?rnMerci pour votre réponse..